

2019-09-294 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2019 et totalisant 333 185,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-295 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2019 et totalisant 31 634,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2019-09-296 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2019 et totalisant 113 515,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Denis Marion informe les membres qu'une réunion de la Table de développement social (TDS) a eu lieu ce matin. Il précise qu'une rencontre est prévue le 17 septembre avec le Conseil jeunesse de la Montérégie en lien avec le mandat que la MRC a confié à la TDS en août concernant la coordination des travaux du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Il en profite pour rappeler le rôle de la MRC dans le cadre de ce projet.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard, en tant que président du comité régional des cours d'eau (CRCE), résume les discussions tenues à la rencontre de ce comité du 10 septembre. Ainsi il indique que les membres ont procédé à l'analyse des travaux d'entretien de cours d'eau prévus en 2020. Il ajoute qu'une journée sur la gestion de l'eau sera organisée et que celle-ci aura possiblement lieu à la mi-décembre.

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt, à titre de présidente du comité régional de la ruralité (CRR), informe les membres qu'une lettre sera transmise aux municipalités afin de les informer des sommes disponibles pour la réalisation de projets dans le cadre du FDT. Elle précise que les projets devront être déposés avant le 31 mars 2020, et que les sommes devront être dépensées avant le 31 mars 2021.

2019-09-297

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISMES MUNICIPAUX (RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID)

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire présente son rapport d'analyse concernant les règlements numéros 549-2012-01, 550-2012-03, 551-2012-01 et 553-2012-01 de la Municipalité de Saint-David, lesquels modifient respectivement le règlement du plan d'urbanisme 549-2012, le règlement de zonage numéro 550-2012, le règlement de lotissement numéro 551-2012 et le règlement de permis et certificats numéro 553-2012.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 549-2012-01, 550-2012-03, 551-2012-01 et 553-2012-01 de la Municipalité de Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-17 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

M. le Conseiller régional Denis Benoit donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC, et plus particulièrement l'article 3.1 relatif à la composition du comité régional agricole (CRA).

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-19 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC

M. le Conseiller régional Vincent Deguise donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC, et plus particulièrement l'article 4 relatif à l'allocation de dépenses.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant les plaines inondables, lequel touche uniquement le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

2019-09-298

MODIFICATION AU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi budgétaire (CSB) à l'effet de modifier le processus budgétaire, et ce, conformément à la résolution CSB 1903-62;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la modification du processus budgétaire en remplaçant la présentation de la liste des projets et des investissements par la détermination d'une enveloppe budgétaire par comité pour les projets et les investissements;
- le dépôt des projets ou des investissements des différents comités en continu au Conseil de la MRC à l'aide d'un formulaire du même type que les projets déposés dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);
- la présentation d'un rapport final par les comités pour chacun des projets ou des investissements accordés par le Conseil de la MRC;

le tout, pour une période d'essai d'un an avec réévaluation du processus au courant de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-299

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELATIFS À CERTAINS PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN 2020

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants en 2020 :

- C2004 – Deuxième rivière Pot au Beurre, Branche 1 – 4,857 km (Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2005 – Cours d'eau Sainte-Cécile Arthur – 3,026 km (Saint-David);
- C2006 – Troisième rivière Pot au Beurre, Branche 6 – 2,294 km (Saint-Robert);
- C2007 – Ruisseau des Prairies – 3,356 km (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2009 – Rivière Bellevue, Branche 1 – 1,047 km (Sainte-Victoire-de-Sorel);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 289-18 sur la gestion contractuelle de la MRC un contrat de services professionnels peut être octroyé à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois (3) firmes;

CONSIDÉRANT la note de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau présentée en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois (3) firmes pour les services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre des projets d'entretien relatifs aux cours d'eau suivants :

- C2004 – Deuxième rivière Pot au Beurre, Branche 1 – 4,857 km (Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2005 – Cours d'eau Sainte-Cécile Arthur – 3,026 km (Saint-David);
- C2006 – Troisième rivière Pot au Beurre, Branche 6 – 2,294 km (Saint-Robert);
- C2007 – Ruisseau des Prairies – 3,356 km (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2009 – Rivière Bellevue, Branche 1 – 1,047 km (Sainte-Victoire-de-Sorel);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2019-09-300 **AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELATIFS À UN PROJET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN 2020**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau suivant en 2020 :

- C2001 – Cours d'eau Cournoyer – 1,62 km (Sorel-Tracy);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 289-18 sur la gestion contractuelle de la MRC un contrat de services professionnels peut être octroyé à la suite d'une demande de prix auprès d'au moins trois (3) firmes;

CONSIDÉRANT la note de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau présentée en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder à une demande de prix auprès d'au moins trois (3) firmes pour les services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre du projet d'entretien relatif au cours d'eau suivant :

- C2001 – Cours d'eau Cournoyer – 1,62 km (Sorel-Tracy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2019-09-301 **AUTORISATIONS AFIN DE RÉALISER CERTAINS TRAVAUX LIÉS AU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à l'entreprise Danis Construction à la suite de l'appel d'offres public AO-2019-06-02 relatif aux travaux de la phase 2 du prolongement de la piste cyclable régionale (résolution 2019-08-274);

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficie d'une subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT le solde qui se dégage de la subvention du FARR à la suite de l'octroi du contrat à Danis Construction, la seule entreprise à avoir déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la pertinence d'autoriser l'octroi de contrats découlant de la disponibilité des sommes ainsi dégagées;

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables rendent possibles des négociations avec l'entreprise concernée;

CONSIDÉRANT que les sommes découlant du FARR doivent être dépensées avant le 31 mars prochain, mais, dans les faits, compte tenu de la nature des travaux prévus, avant l'arrivée des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT l'article 12.6.2 du Règlement de gestion contractuelle (289-18) autorisant le Conseil de la MRC a effectué une modification à un contrat qui entraîne une dépense de plus de 25 000 \$, sous recommandation du directeur général;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le directeur général à octroyer, suivant les règles applicables, des contrats en lien avec le prolongement de la piste cyclable régionale;
- le préfet et le directeur général à négocier avec Danis Construction afin d'ajouter à son contrat des travaux supplémentaires, lesquels seront ratifiés lors d'une prochaine séance de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-302 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT qu'en 2010 le gouvernement du Canada a désigné le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la déclaration de la Journée nationale des aînés par le Conseil de la MRC fait partie du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner annuellement la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC déclare le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-303 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE**

CONSIDÉRANT qu'en 2007 l'assemblée générale de l'ONU a décidé de célébrer la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre de chaque année, jour anniversaire de la naissance de Mahatma Gandhi;

CONSIDÉRANT que, dans sa réflexion, l'assemblée générale de l'ONU a proposé huit grands axes de travail, lesquels sont :

- le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation;
- la promotion et le développement économique et social durable;
- la promotion et le respect de tous les droits de l'homme;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la participation démocratique;
- le développement de la compréhension, la tolérance et la solidarité;
- le soutien de la communication participative et de la libre circulation de l'information et des connaissances;
- la promotion de la paix et de la sécurité internationale;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner, par des actions d'éducation et de sensibilisation, que la non-violence active est possible, et ce, peu importe le niveau de vie;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC déclare le 2 octobre comme étant la Journée internationale de la non-violence et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-304 **APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « LES 5 BONS SENS »**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2019-05-182, s'est engagée à la réalisation d'une politique territoriale en développement social;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît, entre autres, la Table de développement social Pierre-De Saurel comme un important collaborateur pour réaliser le projet, en concertation avec le comité régional de la famille et des aînés (CRFA);

CONSIDÉRANT que la Table de développement social Pierre-De Saurel mettra de l'avant une campagne de sensibilisation « Les 5 Bons Sens » s'inscrivant à même la mission de la politique territoriale en développement social;

CONSIDÉRANT que cette campagne permettra de mettre de l'avant les activités de la Table de développement social qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la communauté et de réduire les inégalités sociales et économiques;

CONSIDÉRANT que la Table de développement social Pierre-De Saurel finance entièrement le projet;

CONSIDÉRANT que cette démarche sera ainsi réalisée en complémentarité des politiques familiales et non au détriment de celles-ci ;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC:

- adhère à la campagne de sensibilisation « Les 5 bons sens »;
- s'engage à promouvoir les divers outils promotionnels créés par la Table de développement social, notamment par le site web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-305 **DEMANDE ET AVIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
CONCERNANT LE PONCEAU SOUS LA ROUTE 132, À LA HAUTEUR DU
RUISSEAU DU MARAIS**

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été réalisés dans le ruisseau du Marais en 2016;

CONSIDÉRANT que lors de la planification et de la réalisation des travaux, une accumulation importante de sédiments a été observée sous le ponceau de la route 132 et que des travaux de nettoyage étaient requis;

CONSIDÉRANT que selon le ministère des Transports (MTQ), l'état du ponceau ne permettait pas la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT les discussions entre la MRC et le MTQ relativement à cette problématique;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2017-01-25, demandait au MTQ de procéder au remplacement du ponceau de la route 132 situé dans le ruisseau du Marais, et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la réponse du ministère, datée du 10 février 2017, confirmant la planification d'un projet visant le remplacement dudit ponceau;

CONSIDÉRANT qu'à nouveau, la MRC, par sa résolution 2017-06-239, demandait au MTQ de procéder aux travaux et qu'elle l'avisait qu'à défaut de procéder audit nettoyage, le Ministère serait tenu responsable de toute réclamation ou tout dommage pouvant survenir sur les exploitations agricoles ou propriétés en amont;

CONSIDÉRANT la réponse du Ministère, datée du 17 juillet 2017, indiquant que les travaux de réparation seraient réalisés durant la saison 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2017-08-304, demandait au MTQ d'agir avec diligence dans ce dossier afin de rétablir le plus rapidement possible le libre écoulement des eaux et qu'elle l'avisait également qu'elle se dégageait de toute responsabilité en lien avec tout dommage ou réclamation pouvant survenir sur les exploitations agricoles ou propriétés en amont de ce ponceau;

CONSIDÉRANT qu'en février 2019 le MTQ a tenté de nettoyer ledit ponceau, mais qu'une problématique d'affaissement du ponceau a été signalée, mettant fin aux travaux;

CONSIDÉRANT que pour assurer une stabilité, le MTQ a procédé à un bétonnage à l'intérieur du ponceau, et ce, par-dessus les sédiments déjà présents;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux présente un risque potentiel d'obstruction à l'écoulement des eaux;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- réitère sa demande au ministère des Transports de procéder au remplacement du ponceau de la route 132 situé dans le ruisseau du Marais, et ce, dans les meilleurs délais;
- réitère également sa position à l'effet que la MRC se dégage de toute responsabilité face à tout dommage ou réclamation pouvant survenir sur les exploitations agricoles ou propriétés en amont;
- avise le MTQ qu'il a mandaté la firme Tetra Tech inc. afin d'obtenir prochainement un avis technique, et ce, afin de déterminer si l'état actuel du ponceau a un impact sur le libre écoulement des eaux dans le ruisseau du Marais et que copie dudit avis technique lui sera transmis suivant son adoption par la MRC.

Que copie de la présente résolution soit transmise au député provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-306 **EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA GÉOMATIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-338 entérinant l'embauche de M. Maxime Risse à titre de technicien en géomatique;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du technicien à la géomatique prendra fin le 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur à la géomatique est vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'embauche de M. Maxime Risse à ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M. Maxime Risse à titre de coordonnateur en géomatique à compter du 30 septembre 2019, et ce, conformément à la Politique salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-307 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-106 autorisant l'embauche d'une coordonnatrice au développement culturel;

CONSIDÉRANT que le contrat de la coordonnatrice est d'une durée déterminée (un an) avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice est entrée en fonction le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-61 autorisant l'embauche d'une ressource durant le congé de maternité de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-143 autorisant la prolongation du contrat de travail de la coordonnatrice jusqu'au 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le retour du congé de maternité de la coordonnatrice est prévu le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de travail de la coordonnatrice au développement culturel, et ce, pour une durée indéterminée;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le renouvellement du contrat de travail de la coordonnatrice au développement culturel, et ce, aux mêmes conditions et pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-308 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec proclame annuellement la Journée nationale de reconnaissance des pompiers durant le mois d'octobre,

CONSIDÉRANT que cette journée vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec et à honorer la mémoire de celles et ceux qui sont décédés en service;

CONSIDÉRANT que six services de sécurité incendie couvrent le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, soit :

- Service de sécurité incendie de Saint-David;
- Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
- Service de sécurité incendie de Saint-Ours;
- Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy;
- Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC souligne, à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2019, le travail remarquable et le dévouement exceptionnel des femmes et des hommes qui travaillent avec professionnalisme au sein des organisations de sécurité incendie desservant son territoire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacun des directeurs de services incendie desservant une municipalité de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-309

RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC ET LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC et le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) le 21 décembre 2017, laquelle était rétroactive au 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que cette entente concerne la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport adapté et collectif de personnes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 15.3, la MRC s'est prévaluée de son droit de reconduire ladite entente pour l'année 2019 (résolution 2018-10-339);

CONSIDÉRANT que la MRC désire à nouveau reconduire l'entente pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens un avis écrit de la MRC doit être transmis au STACR avant le 1^{er} octobre;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC reconduise le protocole d'entente avec le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, et autorise à cette fin l'envoi d'un avis de reconduction au STACR dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2019-09-310

APPUI AU GROUPE D'ENTRAIDE SOREL-TRACY (GEST) CONCERNANT UN PROJET D'ÉPICERIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le Groupe d'entraide Sorel-Tracy (GEST) souhaite implanter une épicerie communautaire dans la région afin de briser l'isolement et de créer une sécurité alimentaire pour les personnes et les ménages en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que le GEST est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a pour mission d'apporter de l'aide aux familles et aux individus en difficulté afin de leur permettre d'améliorer leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire est un enjeu d'envergure sur le territoire de la MRC, puisqu'elle se situe au premier plan des déterminants sociaux de la santé;

CONSIDÉRANT que le GEST demande l'appui moral de la MRC pour mener à bien son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC appuie le projet d'épicerie communautaire du GEST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-311 **APPUI – DEMANDE AU MTQ CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD FISET À SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance de la résolution 7720-08-2019 de la Municipalité de Saint-Robert, laquelle demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'améliorer l'état de la chaussée du boulevard Fiset à Sorel-Tracy.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution 7720-08-2019 de la Municipalité de Saint-Robert;
- demande au MTQ de faire le nécessaire pour améliorer l'état de la chaussée du boulevard Fiset à Sorel-Tracy, lequel constitue le principal lien routier (route 132) entre la ville-centre et les municipalités sises à l'est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-312 **APPUI À LA CAMPAGNE PROVINCIALE DE SENSIBILISATION CONTRE LE RADON DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

Les membres prennent connaissance de la correspondance du 19 août 2019 reçue de l'Association pulmonaire du Québec (APQ) concernant les campagnes de sensibilisation environnementales qu'elle mène en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Santé Canada.

CONSIDÉRANT que depuis 2007 l'APQ travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale, entre autres celle relative au radon;

CONSIDÉRANT que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui, par conséquent, s'infiltré partout dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que, selon les données de l'APQ, le radon est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme puisque huit personnes meurent chaque jour d'un cancer du poumon associé à l'exposition au radon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC appuie la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-09-313 **APPUI À LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

CONSIDÉRANT l'appel à la solidarité de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, laquelle fait l'objet laquelle fait l'objet d'une poursuite judiciaire abusive de la part d'une compagnie de prospection minière de Vancouver (Canada Carbon) à la suite de l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin de l'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en dons et d'obtenir le soutien du plus grand nombre possible de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du Conseil de la MRC tient à manifester son appui solidaire à la cause;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- soutienne la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;
- accorde une aide financière de 2 000 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée : « Solidarité GSLR »;
- autorise une affectation du surplus accumulé non affecté du fonds général de la MRC du même montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2019-09-314 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles les dépenses prévues à la résolution 2019-09-313 sont autorisées.

Délivré à Sorel-Tracy le 11 septembre 2019.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière